

Amayon
Aucelon
Barnave
Barsac
Beaumont-en-Diois
Beaurières
Bellegarde-en-Diois
Boulc
Brette
Chalancon
Chamaloc
Charens
Châtillon-en-Diois
Die
Establet
Glandage
Gumiane
Jonchères
La Bâtie-des-Fonds
La Motte-Chalancon
Laval-d'Aix
Les Prés
Lesches-en-Diois
Luc-en-Diois
Lus-la-Croix-Haute
Marignac-en-Diois
Menglon
Miscon
Montlaur-en-Diois
Montmaur-en-Diois
Pennes-le-Sec
Ponet-et-Saint-Auban
Pontaix
Poyols
Pradelle
Recoubeau-Jansac
Rochefourchat
Romeyer
Rottier
Saint-Andéol
Saint-Dizier-en-Diois
Sainte-Croix
Saint-Julien-en-Quint
Saint-Nazaire-le-Désert
Saint-Roman
Solaure en Diois
Vachères-en-Quint
Valdrôme
Val-Maravel
Volvent

DIOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Intercommunal

Secteurs soumis à demande de déro-
gation et/ou avis de la CDPENAF
- Article L142-4 1° et 2° du code de l'ur-
banisme

Groupe
3 (G3)



REM : toutes zones A Urbaniser ouvertes destinées au
logement sont soumises à OAP. On pourra se reporter
au document de recueil des OAP pour visualiser les
modalités d'urbanisation attendues pour chacune de
ces zones

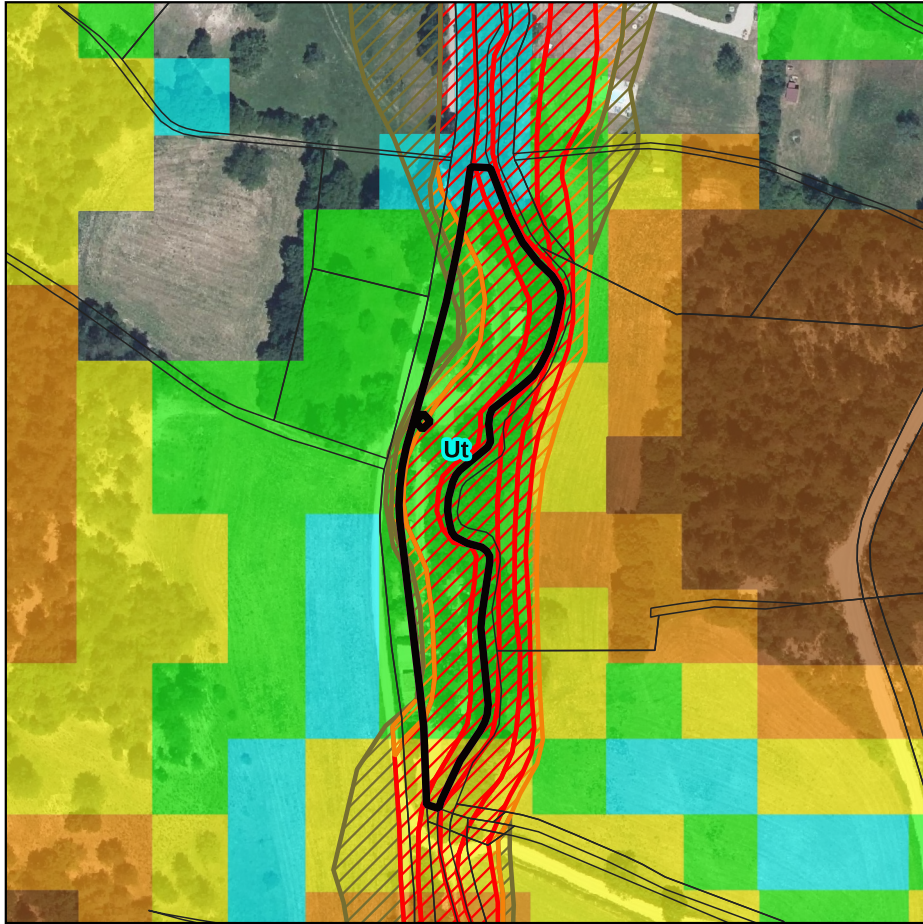




Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Camping existant

Plusieurs campings existants, doivent faire l’objet d’une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n’évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n’a pas d’incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d’espace notamment) ni sur la capacité d’hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

373 G3

Surface (m²) : 0.482326

Consommation d'espace naturel et agricole nulle

BEAUMONT-EN-DIOIS

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES

ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITEREENJEUX FAIBLES 1 CRITEREENJEUX MODERES 2 CRITERESENJEUX FORTS 3 CRITERESENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

RISQUES NATURELS

Aléas inondations

Aléas forts

Aléas moyens

Alés faibles

Avis requis sur l'aléa

Chutes de blocs

Aléa feux de forêt

Aléa nul

Aléa très faible

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

APHN Drome_perimetre_01_2022stations tulipes sauvagesZones humidesNatura 2000 ZPSNatura 2000 SICZNIEFF 1ZNIEFF 2

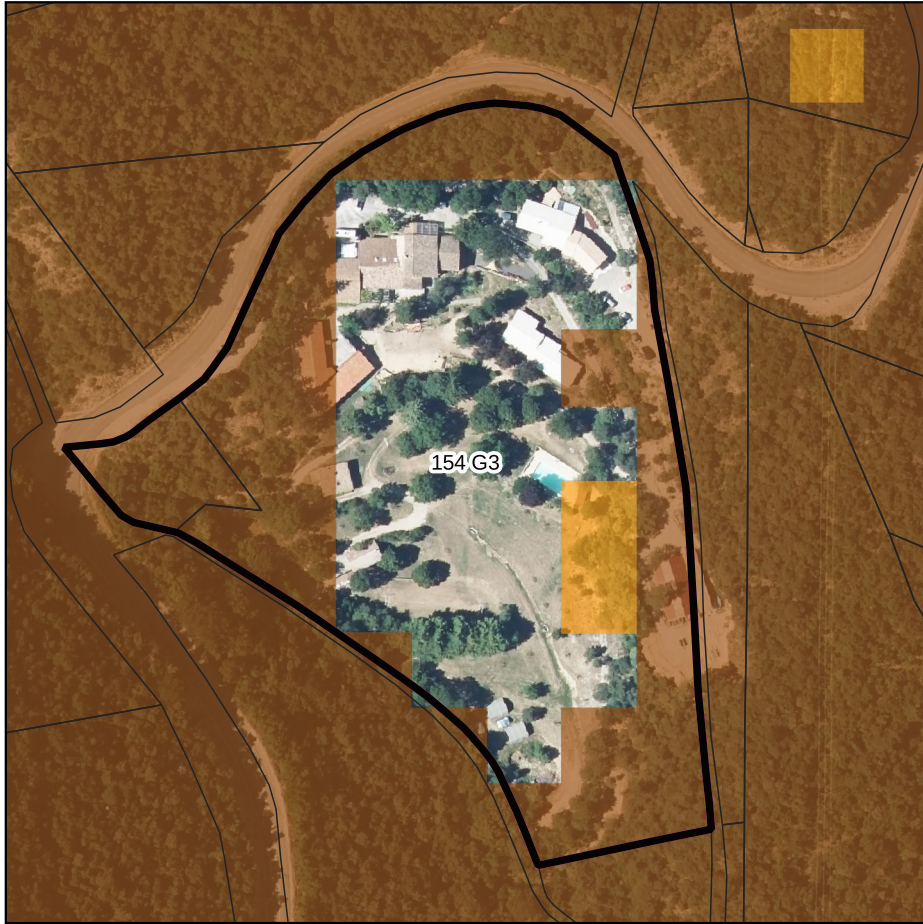
0 25 50 m



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Camping existant

Plusieurs campings existants, doivent faire l’objet d’une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n’évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n’a pas d’incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d’espace notamment) ni sur la capacité d’hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

154 G3

Surface (m²) : 2.997019

Consommation d'espace naturel et agricole nulle

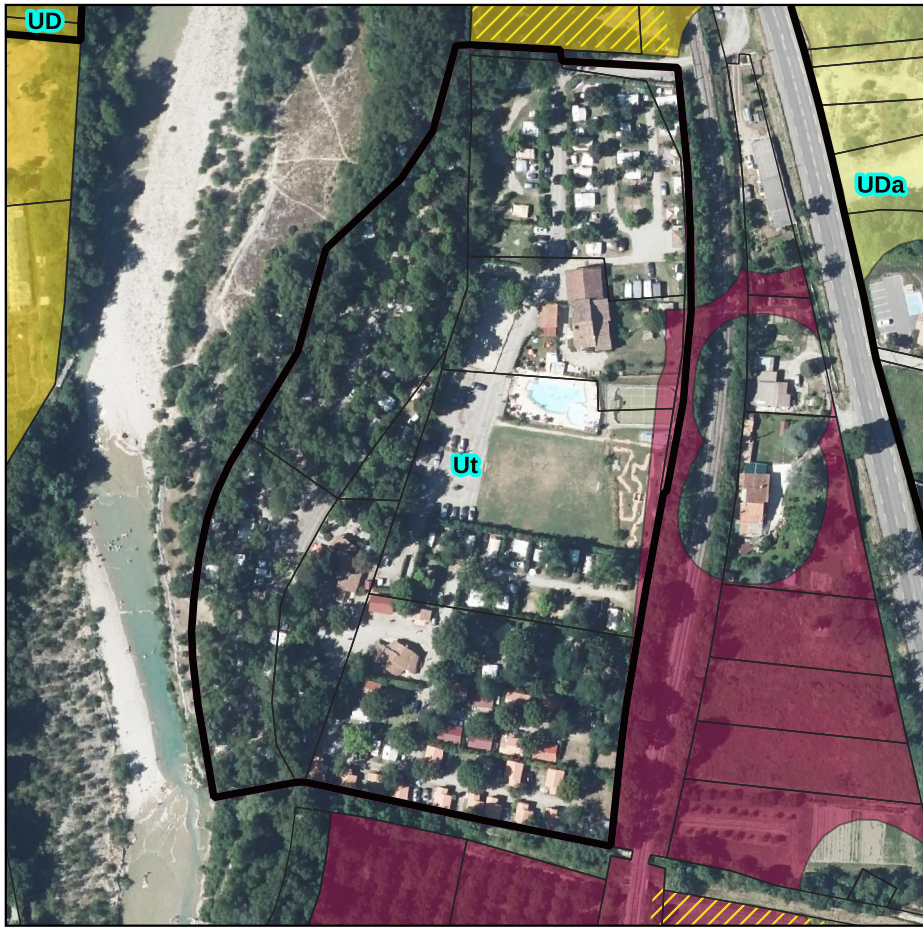
CHAMALOC

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

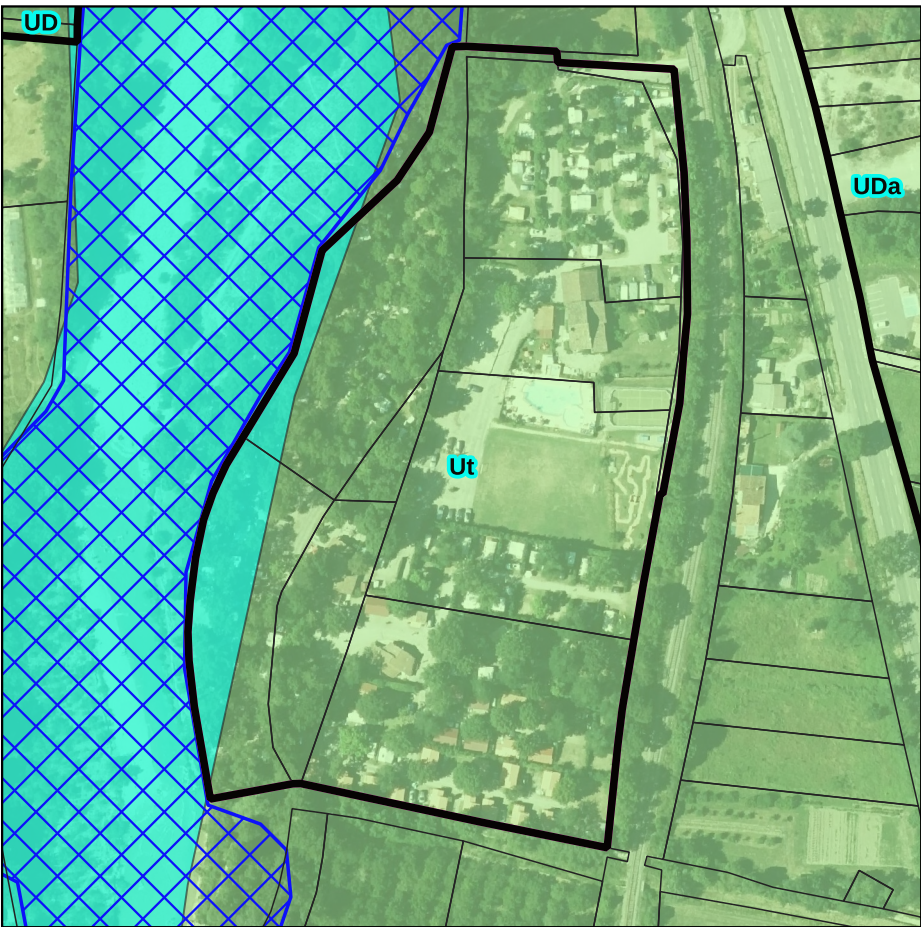
- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES
 - ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS
 - Aléas inondations
 - Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
 - Chutes de blocs
 - Aléa feux de forêt
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort

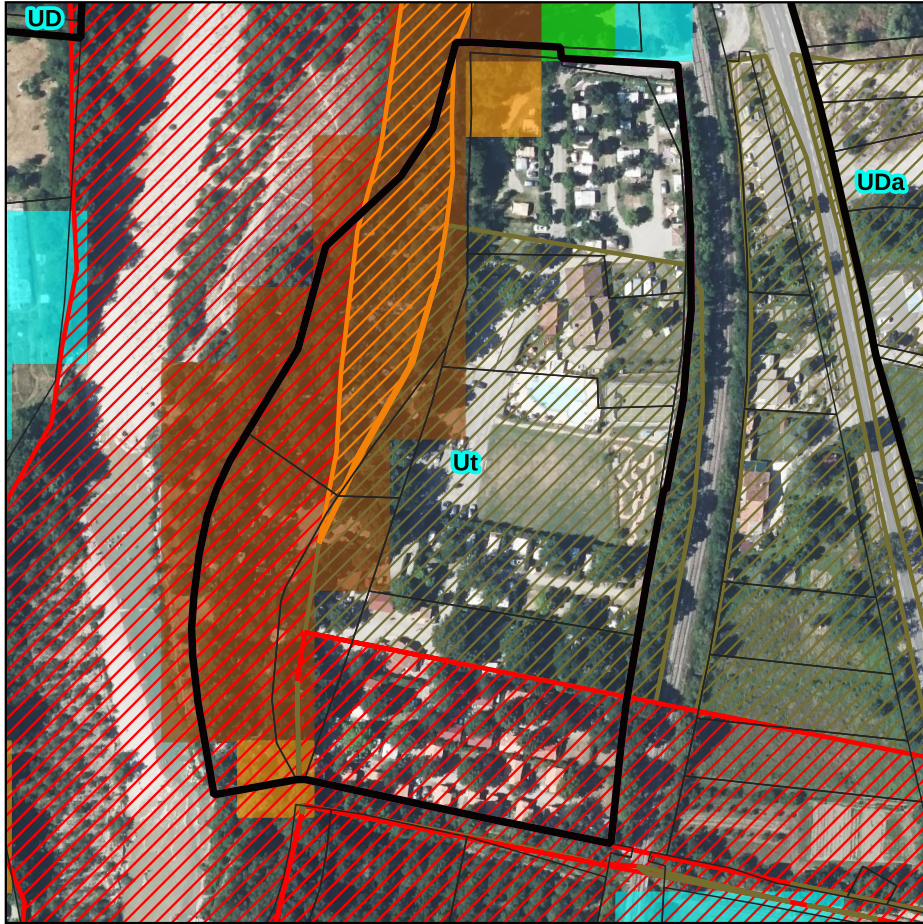
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
 - APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Camping existant

Plusieurs campings existants, doivent faire l’objet d’une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n’évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n’a pas d’incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d’espace notamment) ni sur la capacité d’hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

371 G3

Surface (m²) : 3.173129

Consommation d'espace naturel et agricole nulle

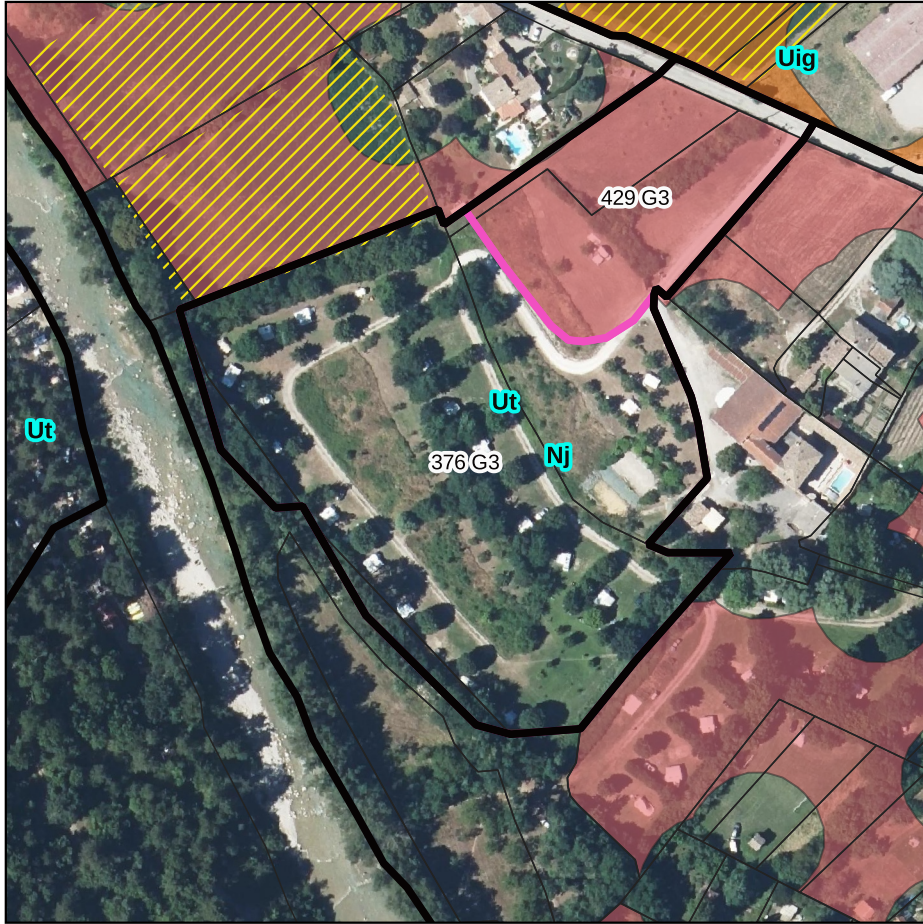
DIE

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

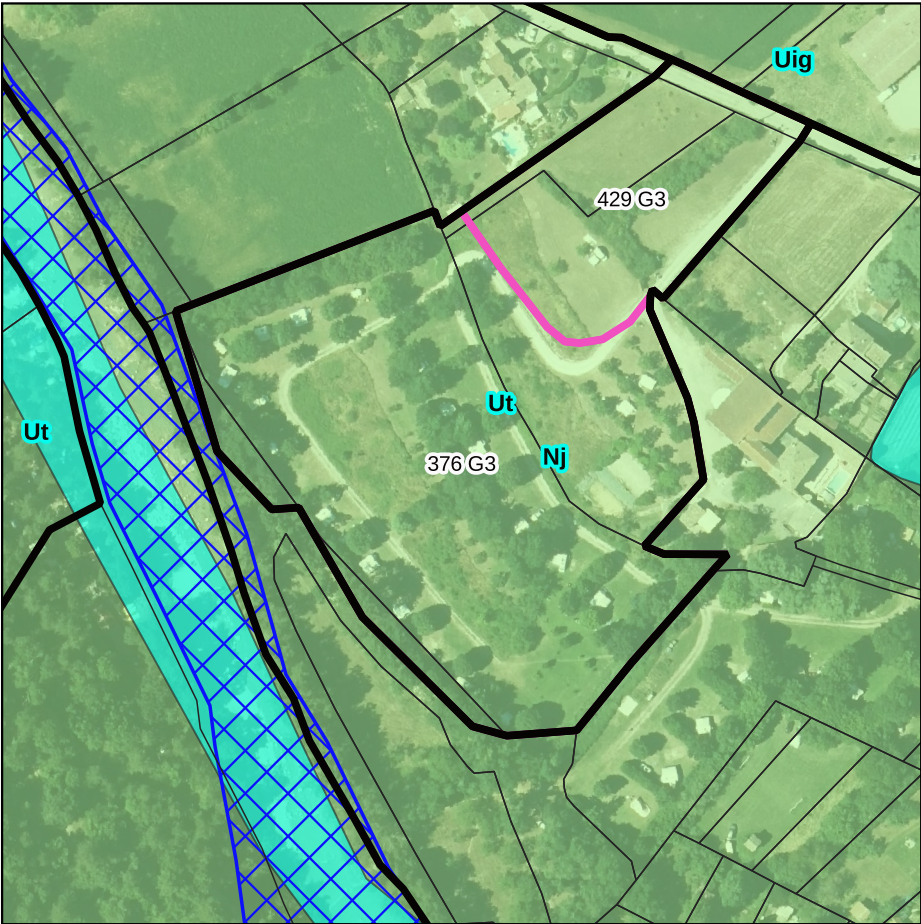
- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES
 - ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS
 - Aléas inondations
 - Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Chutes de blocs
 - Avis requis sur l'aléa
 - Aléa feux de forêt
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort

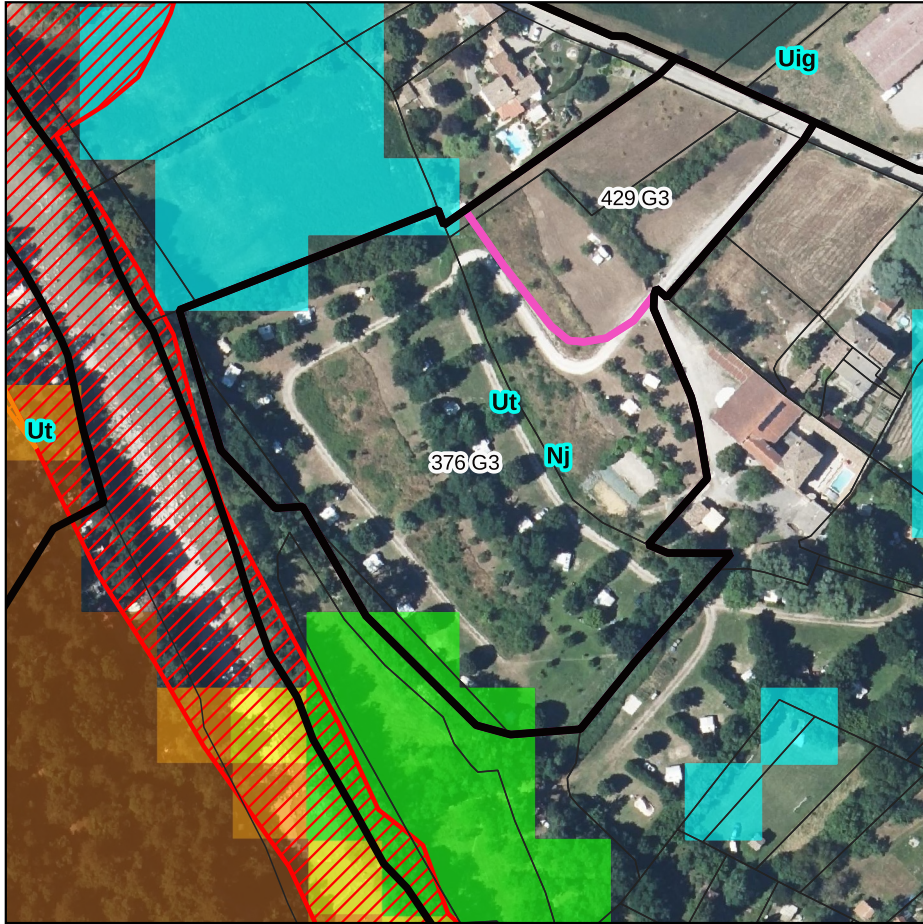
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
 - APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Camping existant

Plusieurs campings existants, doivent faire l’objet d’une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n’évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n’a pas d’incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d’espace notamment) ni sur la capacité d’hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

376 G3

Surface (m²) : 1.881633

Consommation d'espace naturel et agricole nulle

DIE

Zones constructibles

Bâtiments d'élevage

AOP Clairette de Die

Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage

Terrains déclarés à la PAC 2023

NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES

ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE

ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE

ENJEUX MODERES 2 CRITERES

ENJEUX FORTS 3 CRITERES

ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

RISQUES NATURELS

Aléas inondations

Aléas forts

Aléas moyens

Alés faibles

Avis requis sur l'aléa

Chutes de blocs

Aléa feux de forêt

Aléa nul

Aléa très faible

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

APHN Drome_perimetre_01_2022

stations tulipes sauvages

Zones humides

Natura 2000 ZPS

Natura 2000 SIC

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

0 25 50 m

PLU

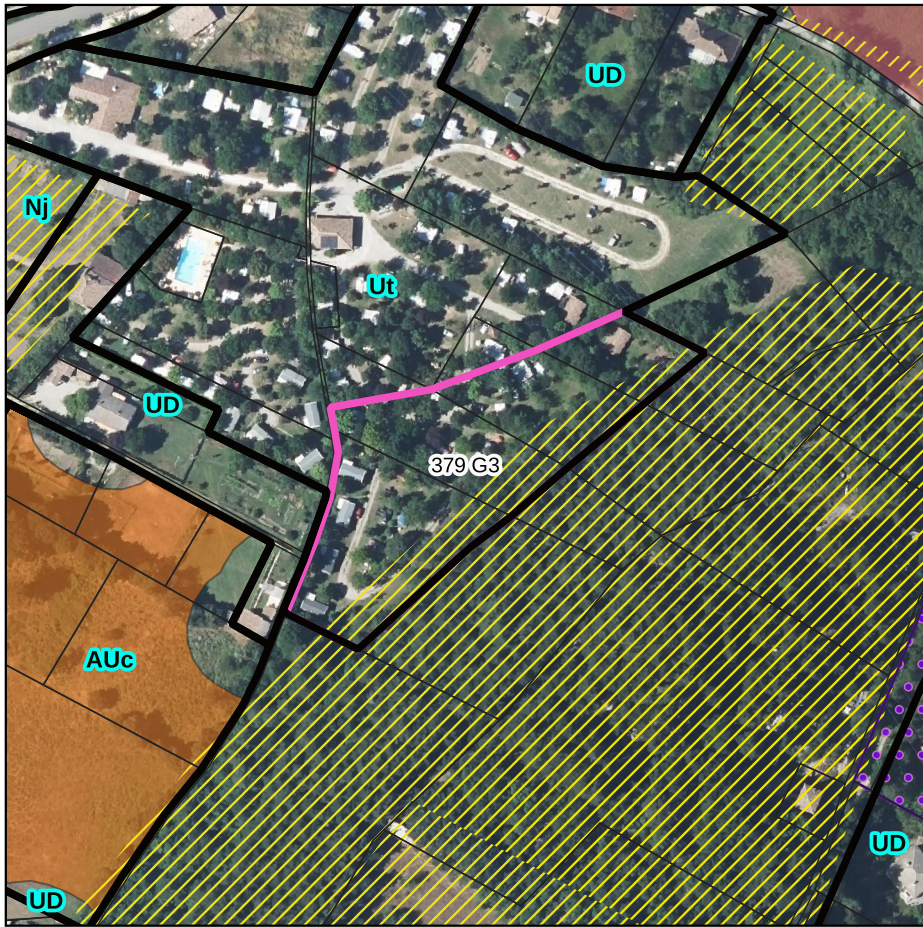
Pays Diois

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

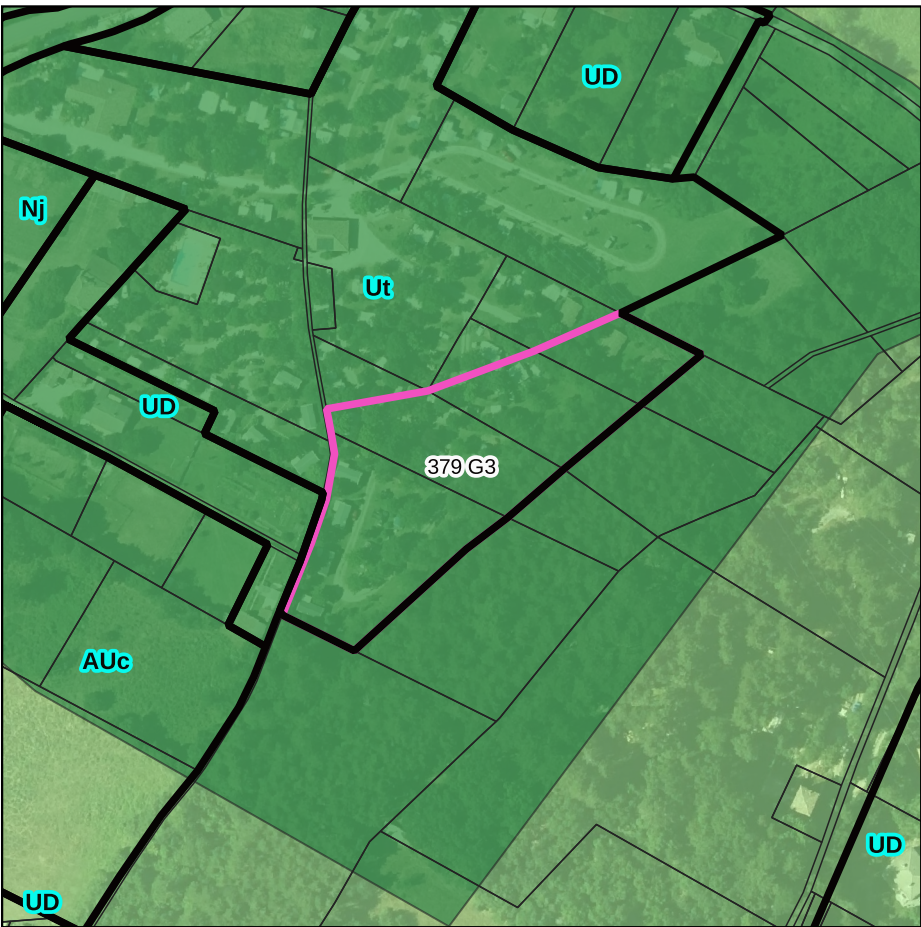
Pays Diois

aux Sources de la Drôme

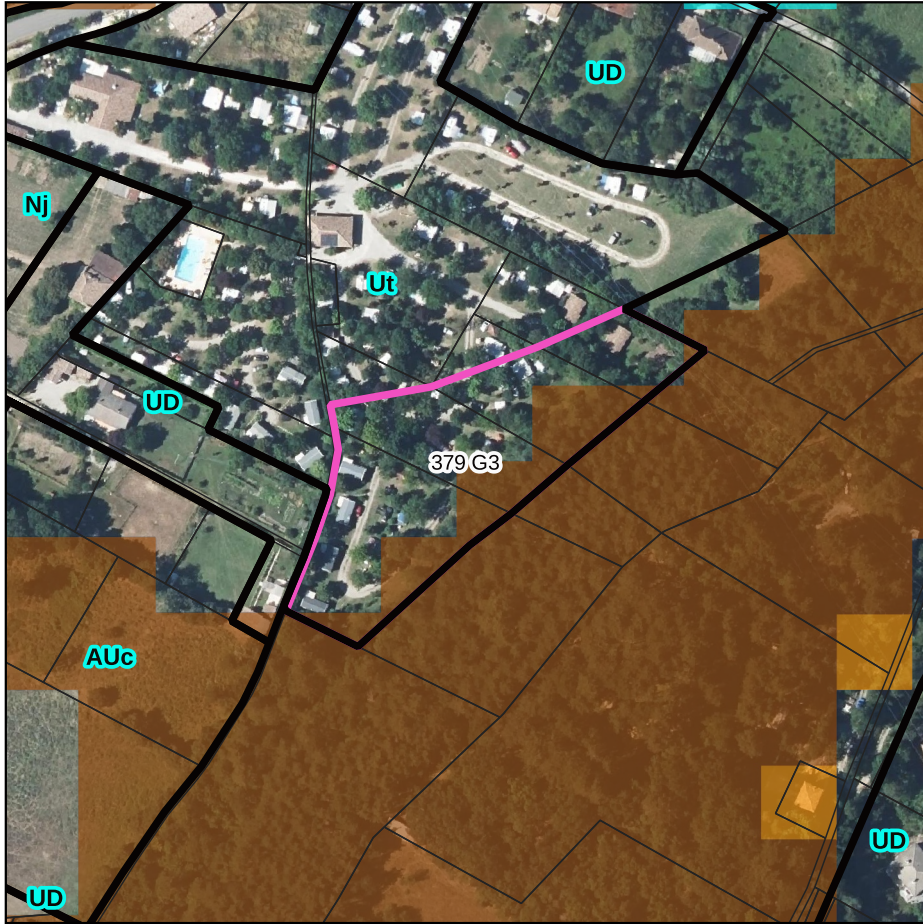
Communauté des Communes du Diois



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

partie de camping existant

Plusieurs campings existants, doivent faire l'objet d'une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n'évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n'a pas d'incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d'espace notamment) ni sur la capacité d'hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

379 G3

Surface (m²) : 0.640151

Consommation d'espace naturel et agricole nulle

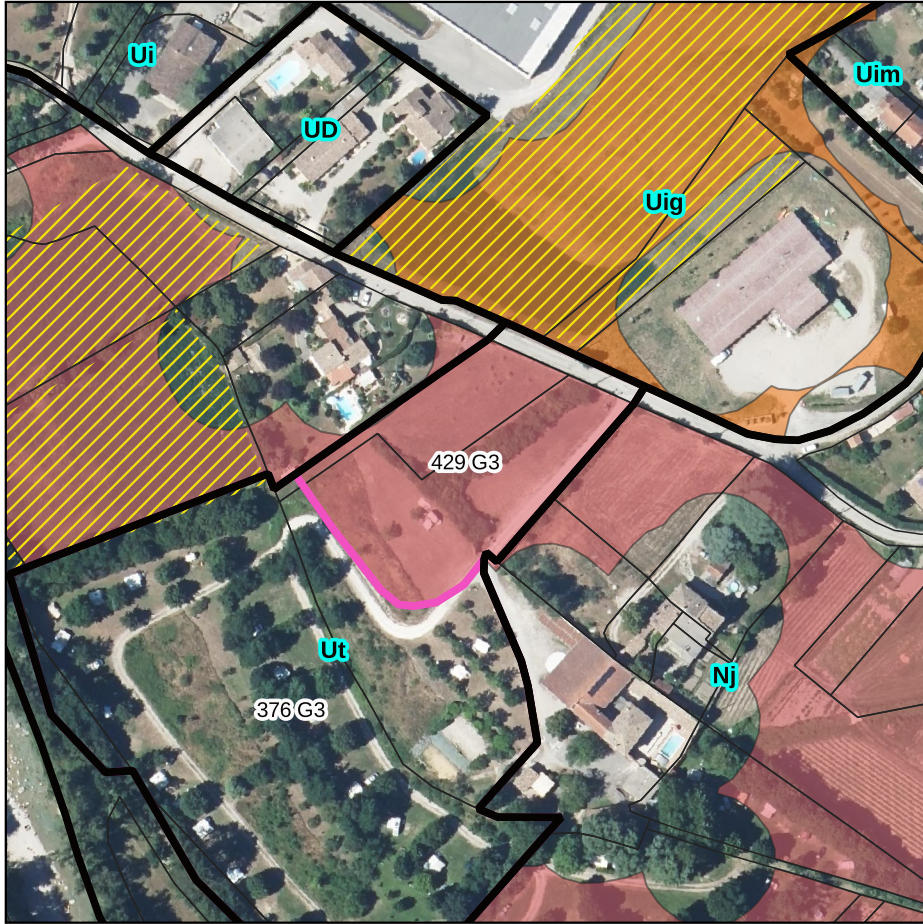
DIE

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

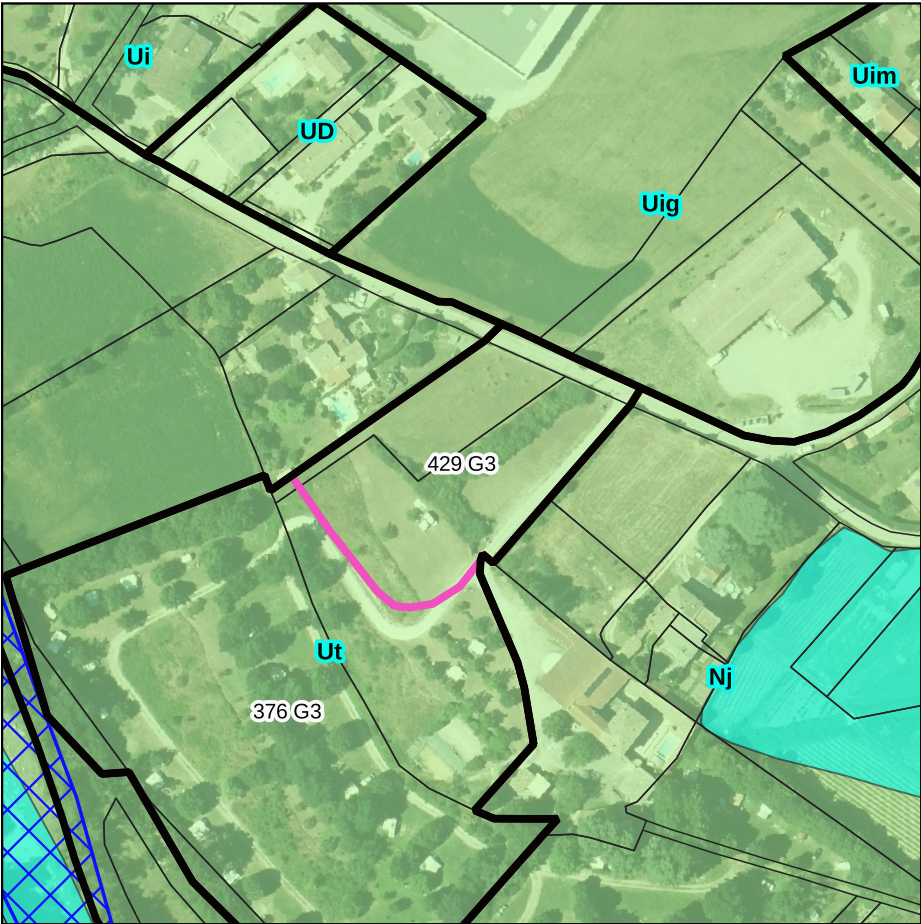
- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES
 - ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS
 - Aléas inondations
 - Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
 - Chutes de blocs
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort

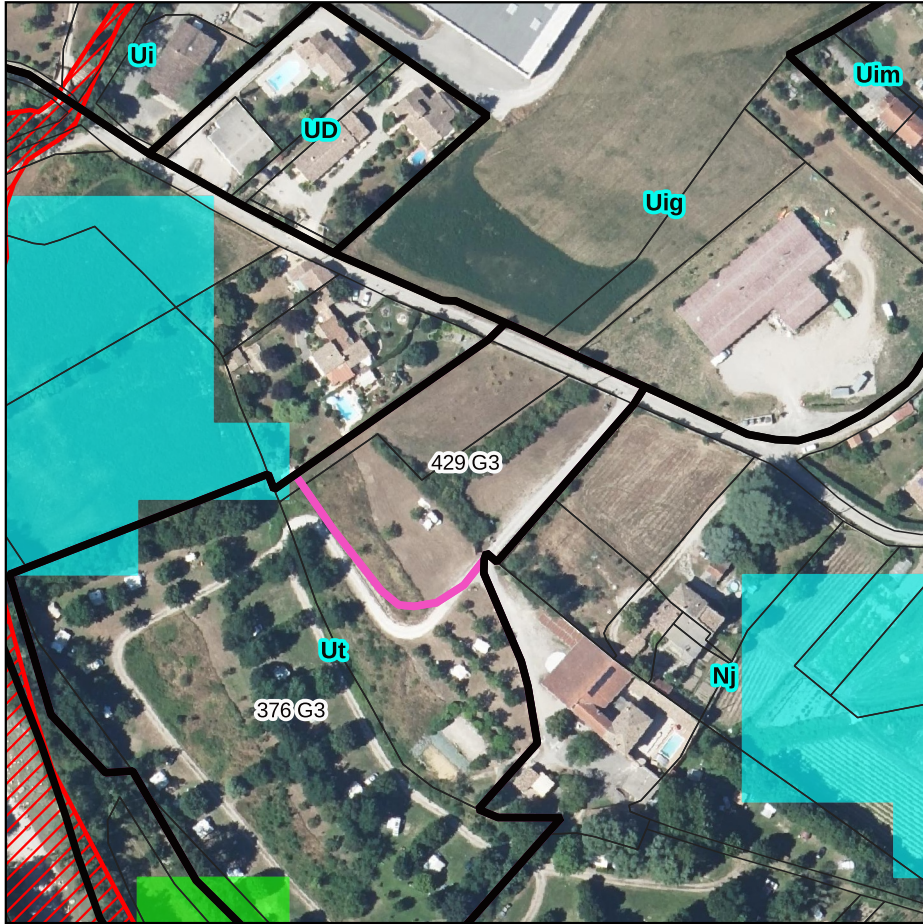
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
 - APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Camping existant

Plusieurs campings existants, doivent faire l'objet d'une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n'évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indiquée à zone urbaine est purement technique et n'a pas d'incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d'espace notamment) ni sur la capacité d'hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

429 G3

Surface (m²) : 0.558224

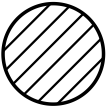
Consommation d'espace naturel et agricole nulle

DIE

 Zones constructibles

 Bâtiments d'élevage

 AOP Clairette de Die

 Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage

 Terrains déclarés à la PAC 2023

NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES

 ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE

 ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE

 ENJEUX MODERES 2 CRITERES

 ENJEUX FORTS 3 CRITERES

 ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

RISQUES NATURELS

Aléas inondations

 Aléas forts

 Aléas moyens

 Alés faibles

 Avis requis sur l'aléa

Chutes de blocs

 Chutes de blocs forts

 Chutes de blocs faibles

Aléa feux de forêt

Aléa nul

 Aléa très faible

 Aléa faible

 Aléa moyen

 Aléa fort

 Aléa très fort

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

 APHN Drome_perimetre_01_2022

 stations tulipes sauvages

 Zones humides

 Natura 2000 ZPS

 Natura 2000 SIC

 ZNIEFF 1

 ZNIEFF 2

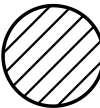
0 25 50 m



LUS-LA-CROIX-HAUTE



AOP Clairette de Die



Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage



Terrains déclarés à la PAC 2023



Zones constructibles



Bâtiments d'élevage

NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES



ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE



ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE



ENJEUX MODERES 2 CRITERES



ENJEUX FORTS 3 CRITERES



ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

RISQUES NATURELS

Aléas inondations



Aléas forts



Aléas moyens



Alés faibles



Avis requis sur l'aléa

Aléa feux de forêt



Aléa nul



Aléa très faible



Aléa faible



Aléa moyen



Aléa fort



Aléa très fort

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



APHN Drome_perimetre_01_2022



stations tulipes sauvages



Zones humides



Natura 2000 ZPS



Natura 2000 SIC



ZNIEFF 1

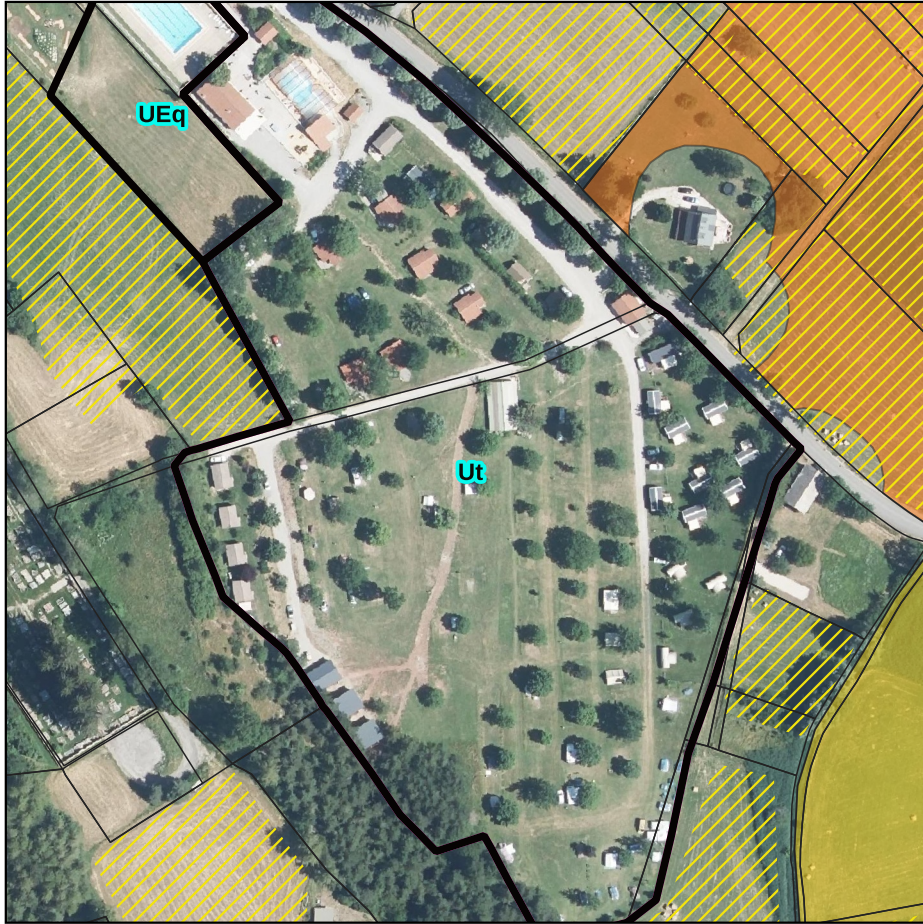


ZNIEFF 2

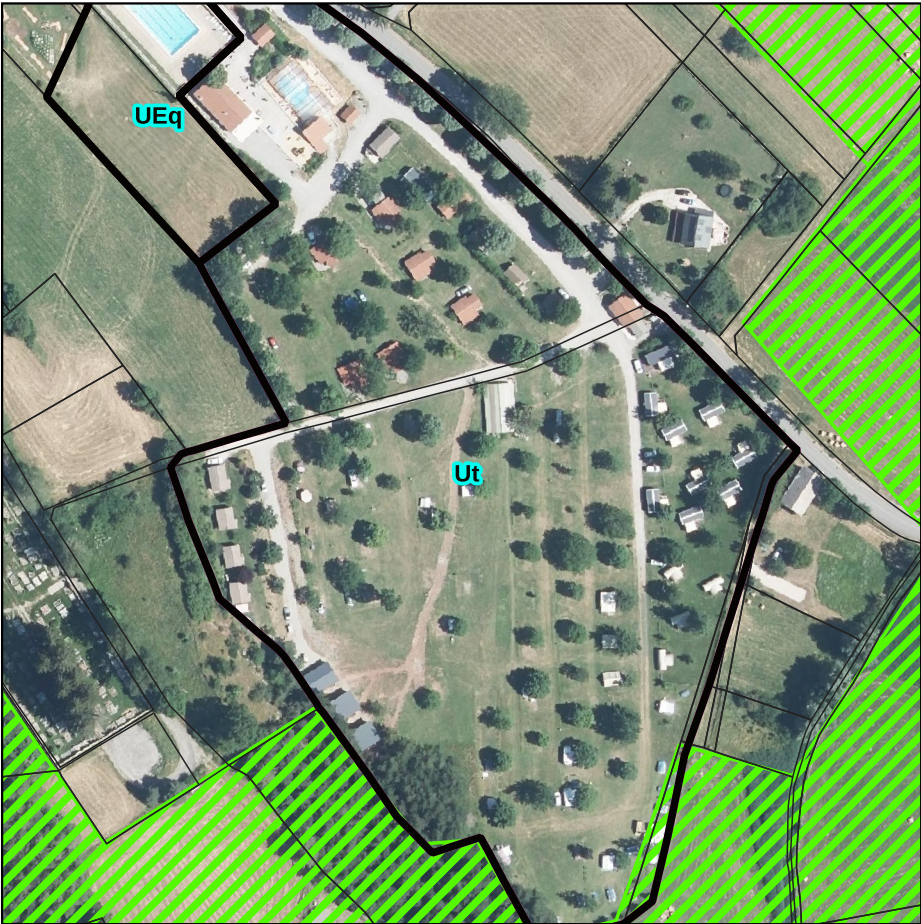
Chutes de blocs



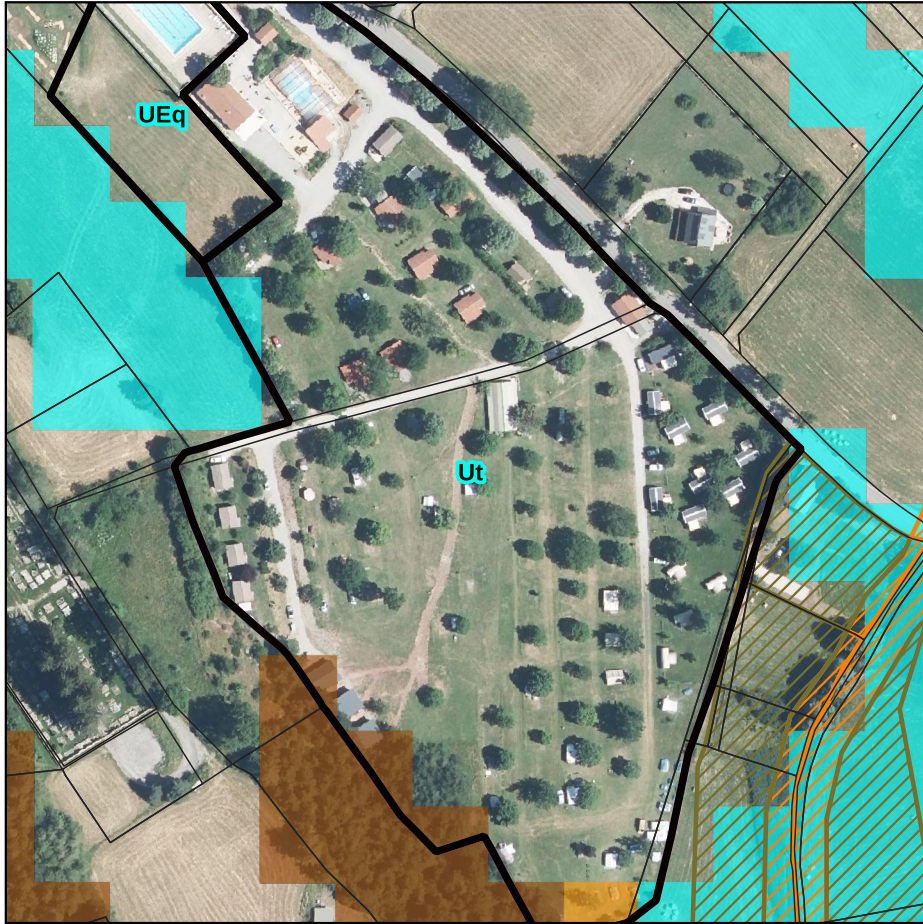
0 25 50 m



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Camping existant

Plusieurs campings existants, doivent faire l'objet d'une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n'évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n'a pas d'incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d'espace notamment) ni sur la capacité d'hébergement touristique.

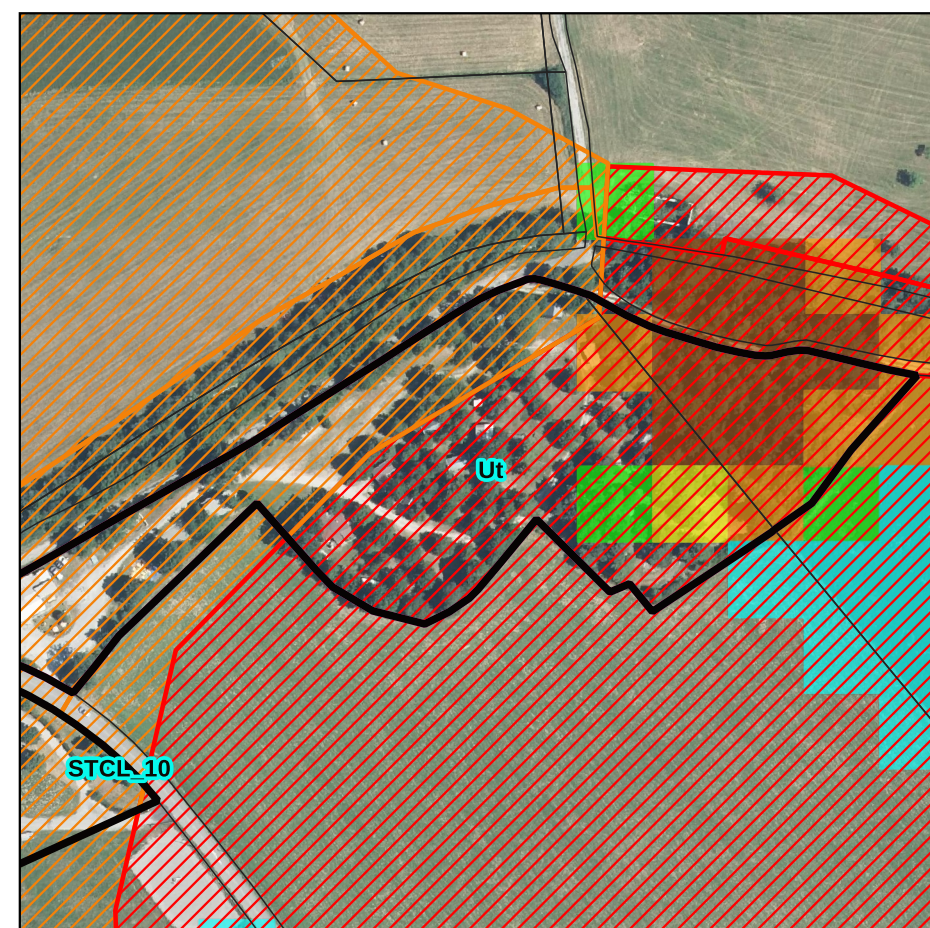
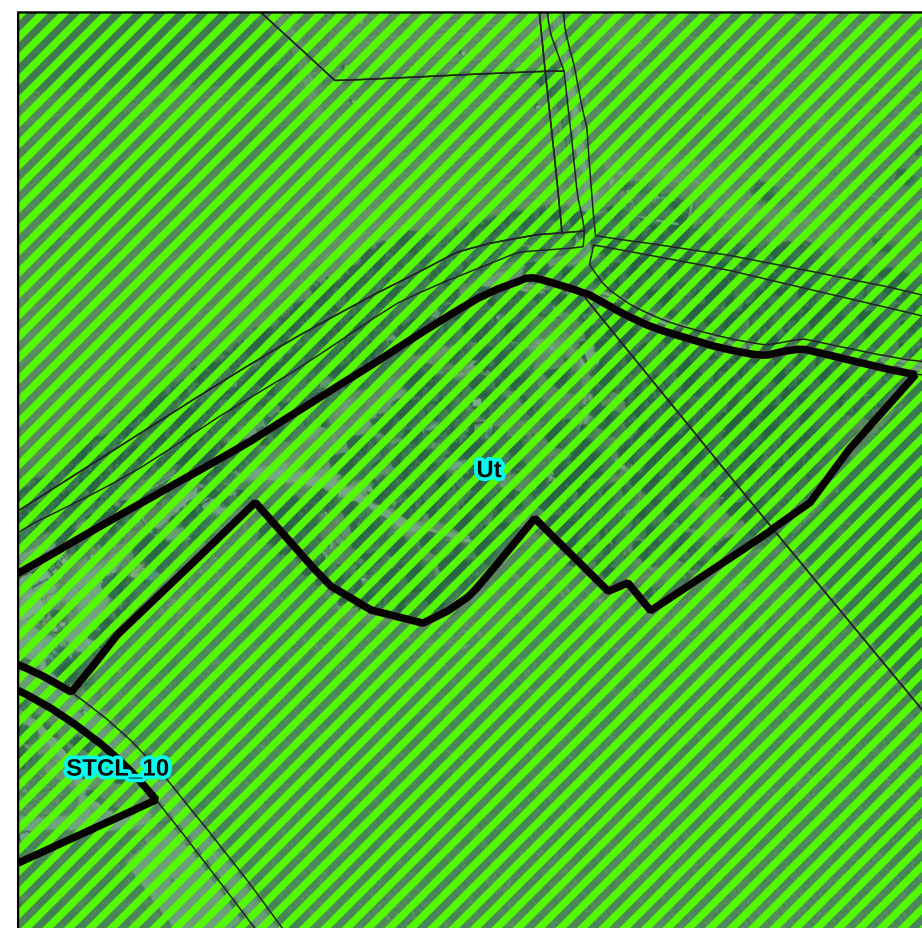
Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

137 G3

Surface (m²) : 3.789796

Consommation d'espace naturel et agricole nulle





Camping existant

Plusieurs campings existants, doivent faire l'objet d'une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n'évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indiquée à zone urbaine est purement technique et n'a pas d'incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d'espace notamment) ni sur la capacité d'hébergement touristique.

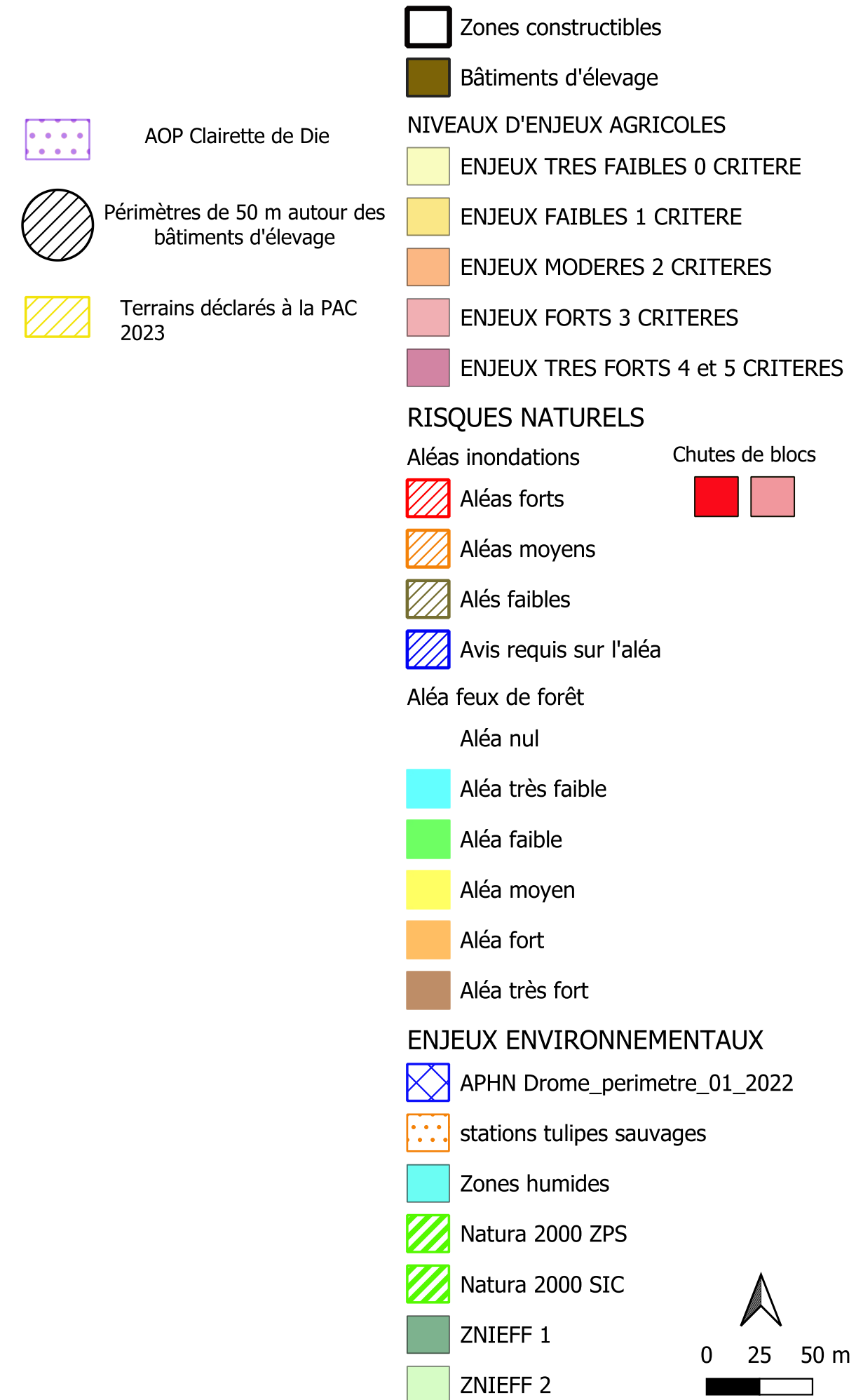
Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

368 G3

Surface (m²) : 1.810269

Consommation d'espace naturel et agricole nulle

LUS-LA-CROIX-HAUTE



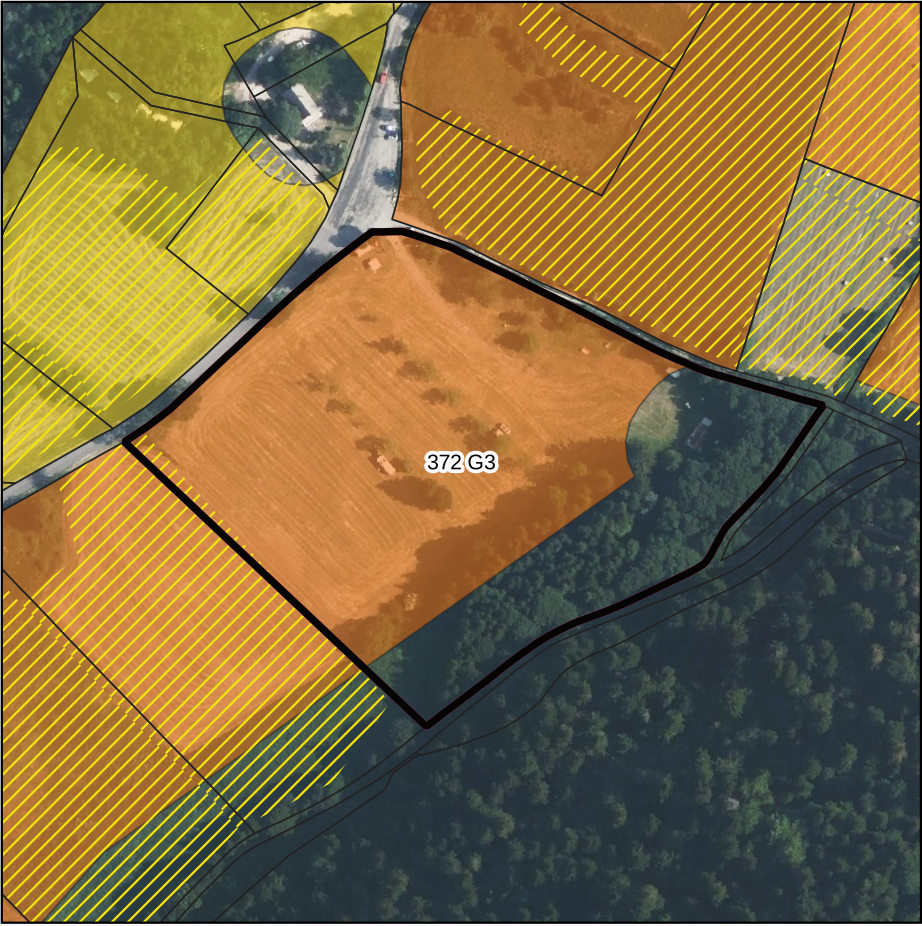
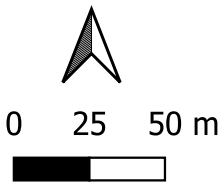
LUS-LA-CROIX-HAUTE

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES
 - ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS
 - Aléas inondations
 - Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Avis requis sur l'aléa
 - Chutes de blocs
 - Aléa feux de forêt
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort

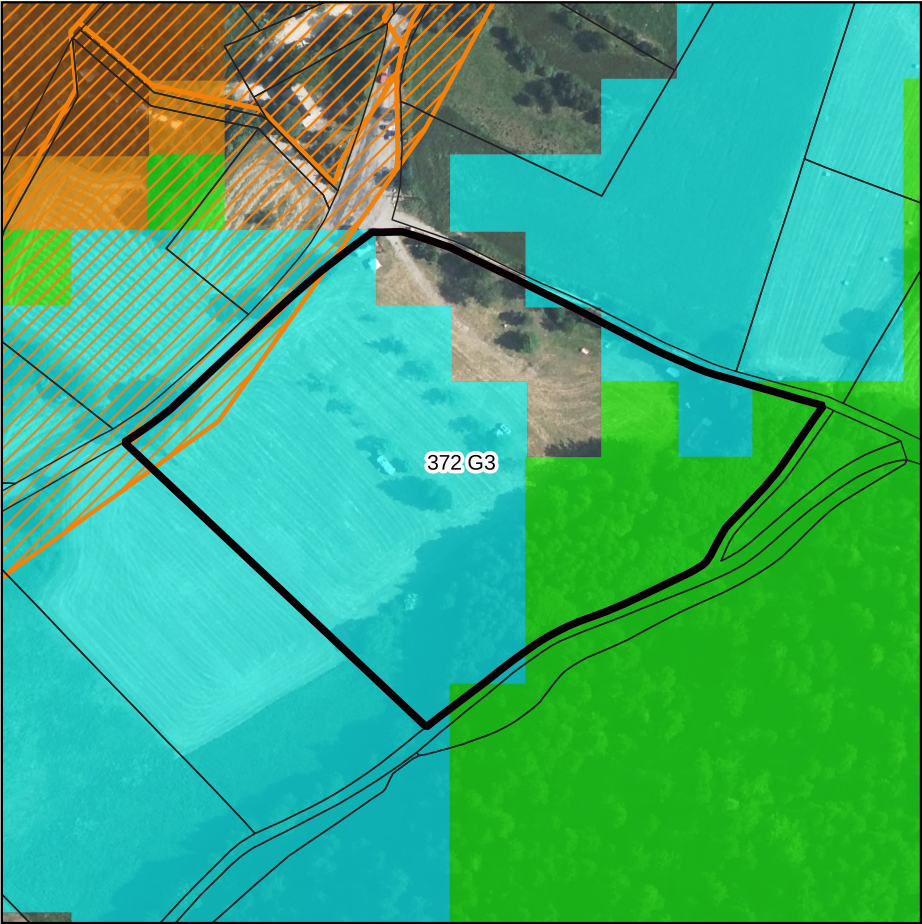
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
 - APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Camping existant

Plusieurs campings existants, doivent faire l'objet d'une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n'évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n'a pas d'incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d'espace notamment) ni sur la capacité d'hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

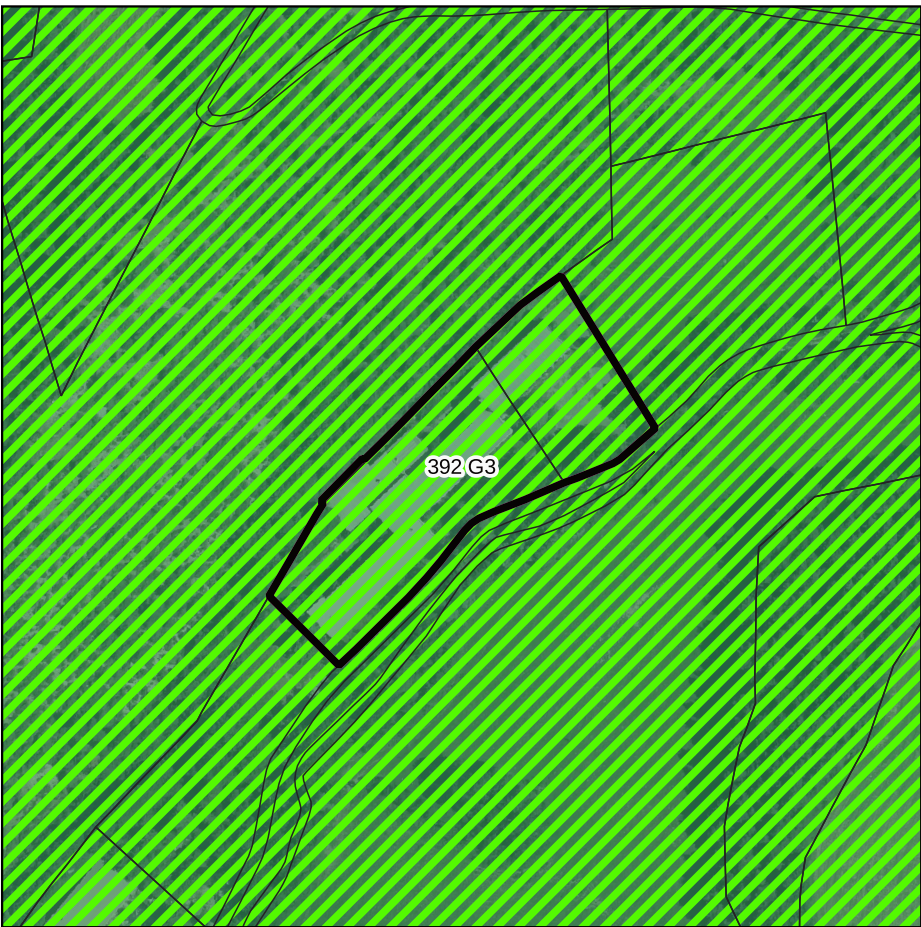
372 G3

Surface (m²) : 2.013995

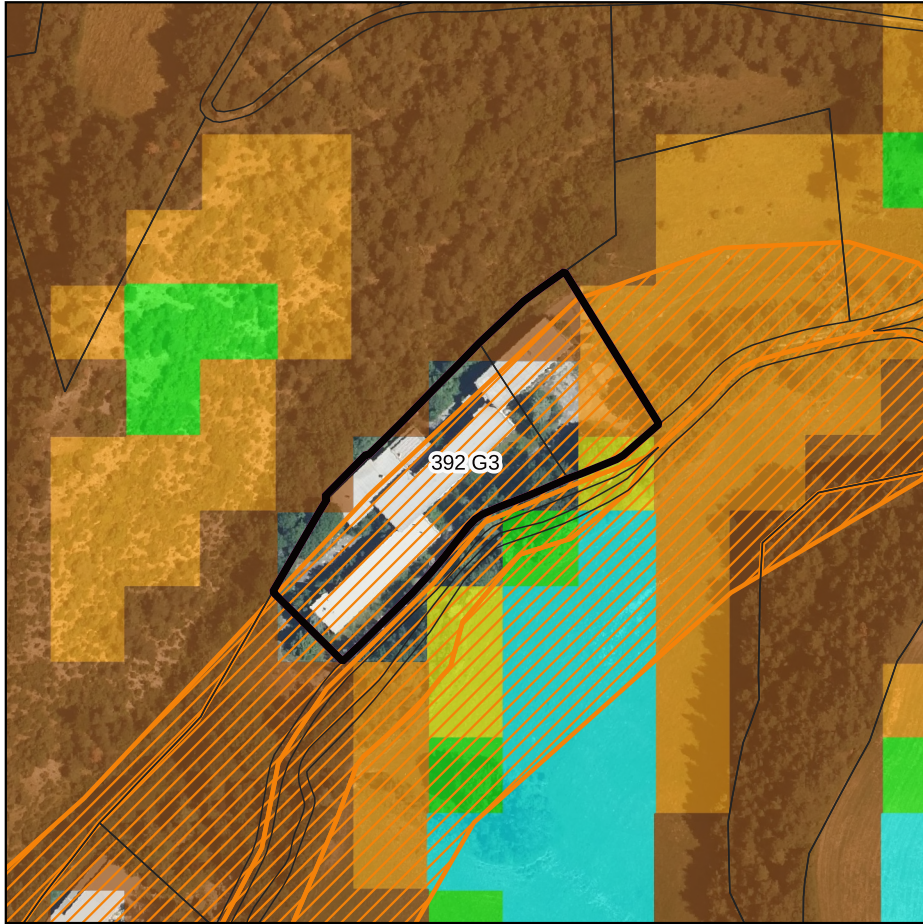
Consommation d'espace naturel et agricole nulle



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Friche touristique

Plusieurs campings existants, doivent faire l’objet d’une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n’évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n’a pas d’incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d’espace notamment) ni sur la capacité d’hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

392 G3

Surface (m²) : 0.635326

Consommation d'espace naturel et agricole nulle

LUS-LA-CROIX-HAUTE

- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES

ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE

ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE

ENJEUX MODERES 2 CRITERES

ENJEUX FORTS 3 CRITERES

ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

RISQUES NATURELS

Aléas inondations

Aléas forts

Aléas moyens

Alés faibles

Avis requis sur l'aléa

Chutes de blocs

Aléa feux de forêt

Aléa nul

Aléa très faible

Aléa faible

Aléa moyen

Aléa fort

Aléa très fort

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

APHN Drome_perimetre_01_2022

stations tulipes sauvages

Zones humides

Natura 2000 ZPS

Natura 2000 SIC

ZNIEFF 1

ZNIEFF 2

0

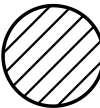
25

50 m

MARIGNAC-EN-DIOIS



AOP Clairette de Die



Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage



Terrains déclarés à la PAC 2023



Zones constructibles



Bâtiments d'élevage

NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES



ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE



ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE



ENJEUX MODERES 2 CRITERES



ENJEUX FORTS 3 CRITERES



ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

RISQUES NATURELS

Aléas inondations



Aléas forts



Aléas moyens



Alés faibles



Avis requis sur l'aléa

Chutes de blocs



Aléa feux de forêt

Aléa nul



Aléa très faible



Aléa faible



Aléa moyen



Aléa fort



Aléa très fort

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX



APHN Drome_perimetre_01_2022



stations tulipes sauvages



Zones humides



Natura 2000 ZPS



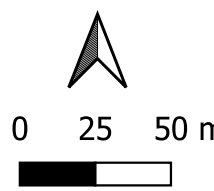
Natura 2000 SIC



ZNIEFF 1



ZNIEFF 2



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Résidences de tourisme

Plusieurs campings existants, doivent faire l'objet d'une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n'évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n'a pas d'incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d'espace notamment) ni sur la capacité d'hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

230 G3

Surface (m²) : 0.622406

Consommation d'espace naturel et agricole nulle

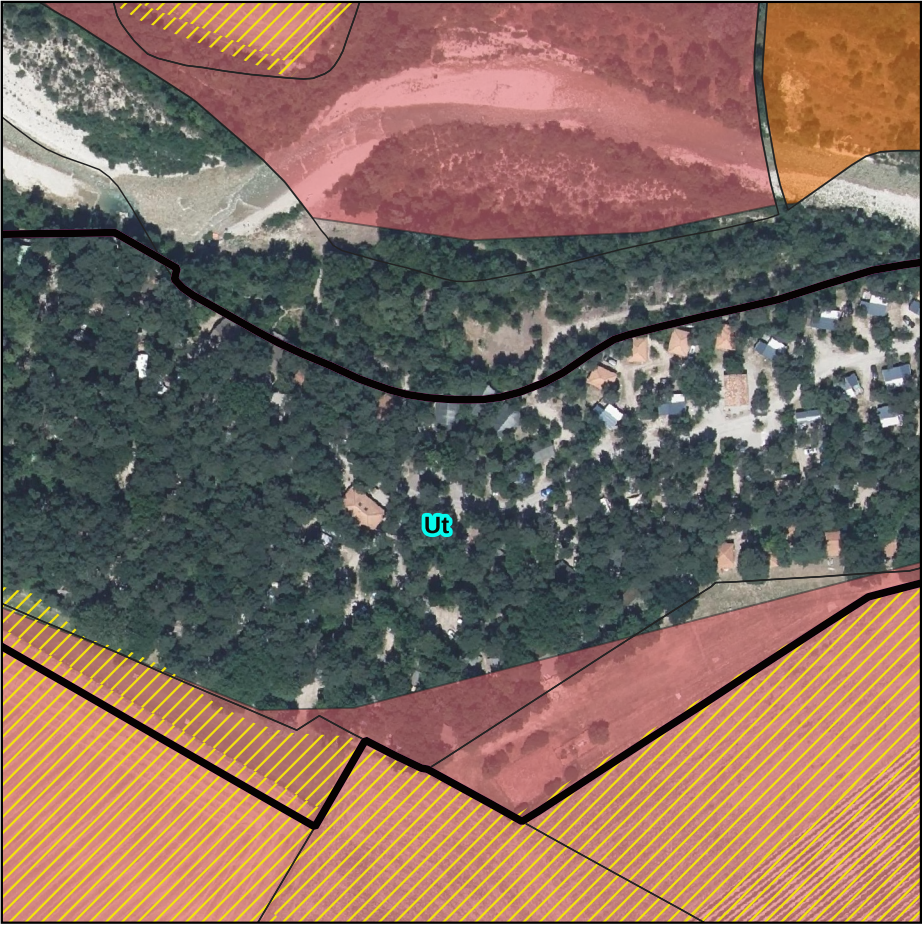
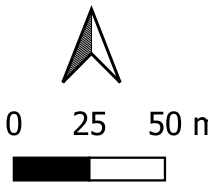
MENGLON

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

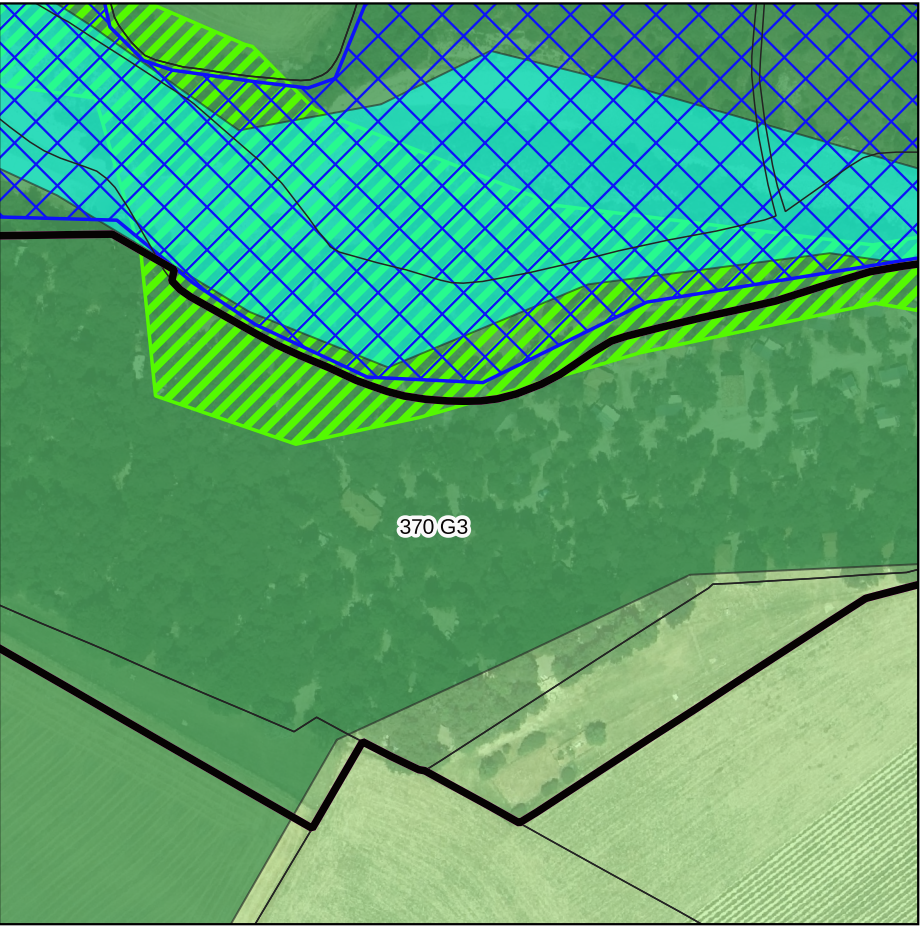
- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES
 - ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS
 - Aléas inondations
 - Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Alés faibles
 - Chutes de blocs
 - Avis requis sur l'aléa
 - Aléa feux de forêt
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort

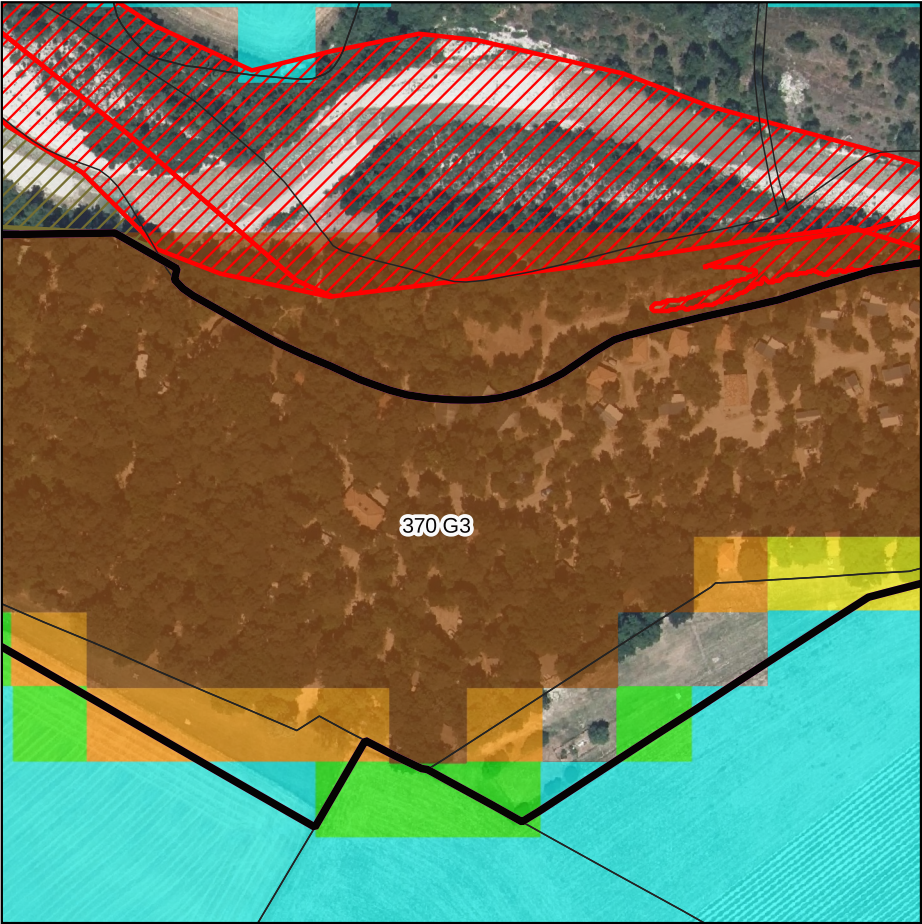
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
 - APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Camping existant

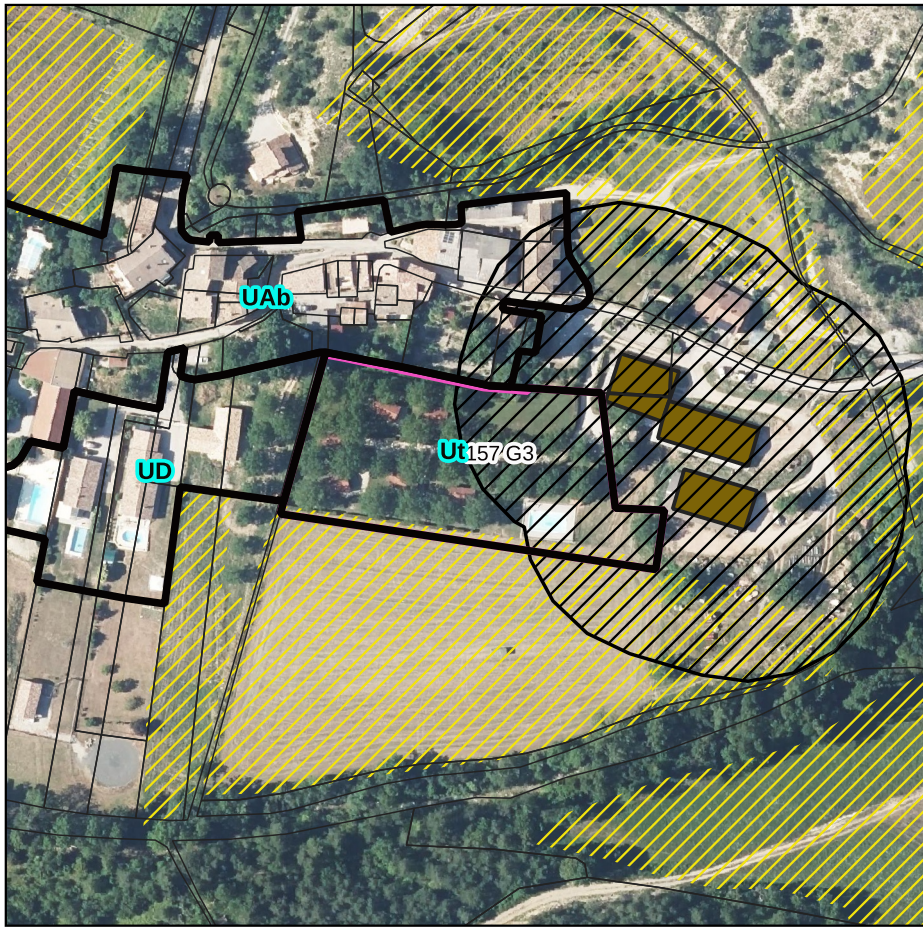
Plusieurs campings existants, doivent faire l'objet d'une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n'évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n'a pas d'incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d'espace notamment) ni sur la capacité d'hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

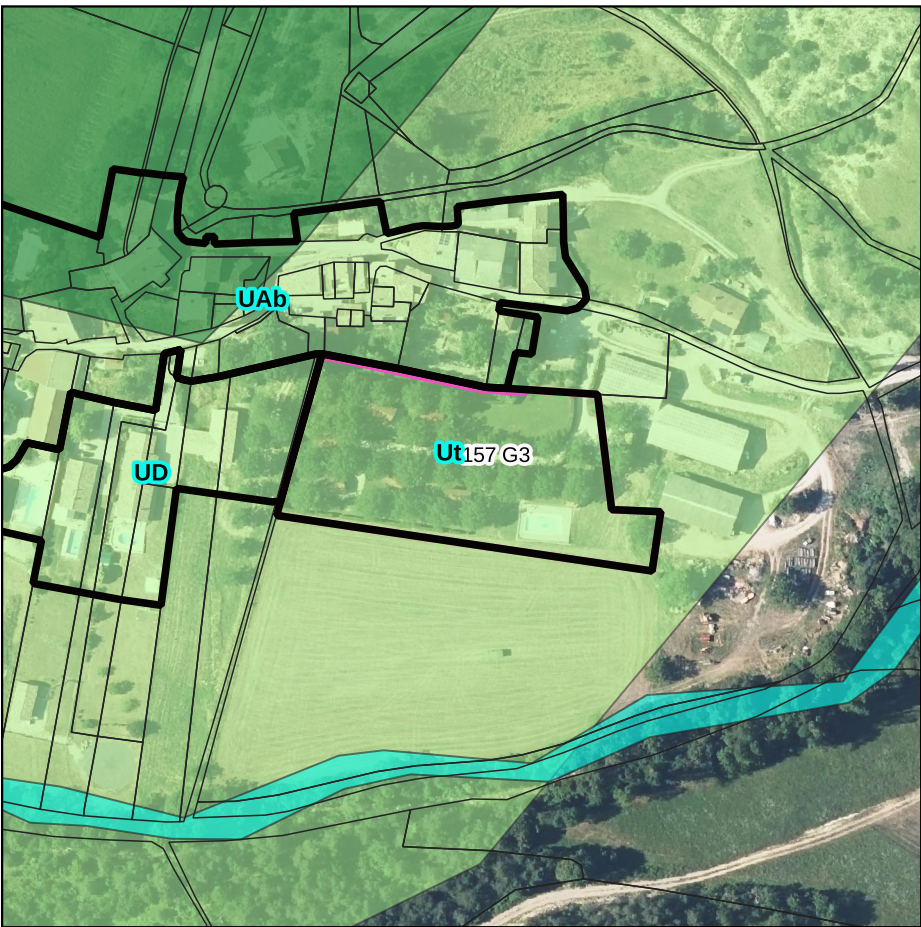
370 G3

Surface (m²) : 11.124732

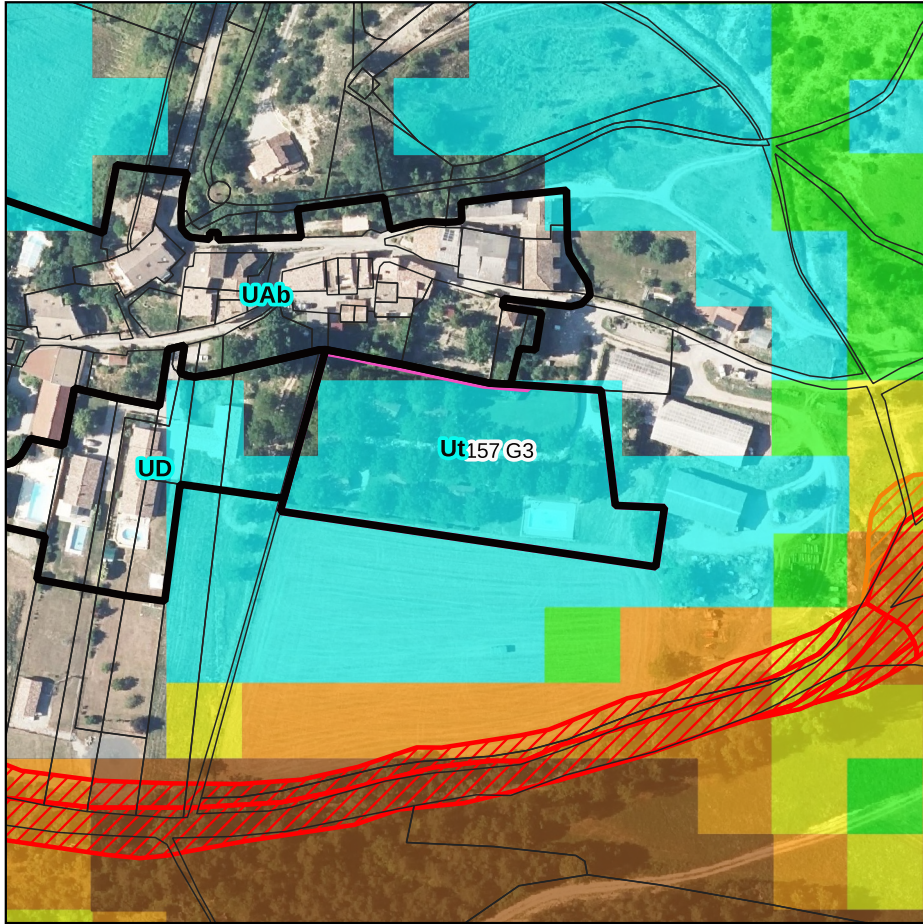
Consommation d'espace naturel et agricole nulle



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Camping existant

Plusieurs campings existants, doivent faire l'objet d'une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n'évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n'a pas d'incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d'espace notamment) ni sur la capacité d'hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

157 G3

Surface (m²) : 0.576204

Consommation d'espace naturel et agricole nulle

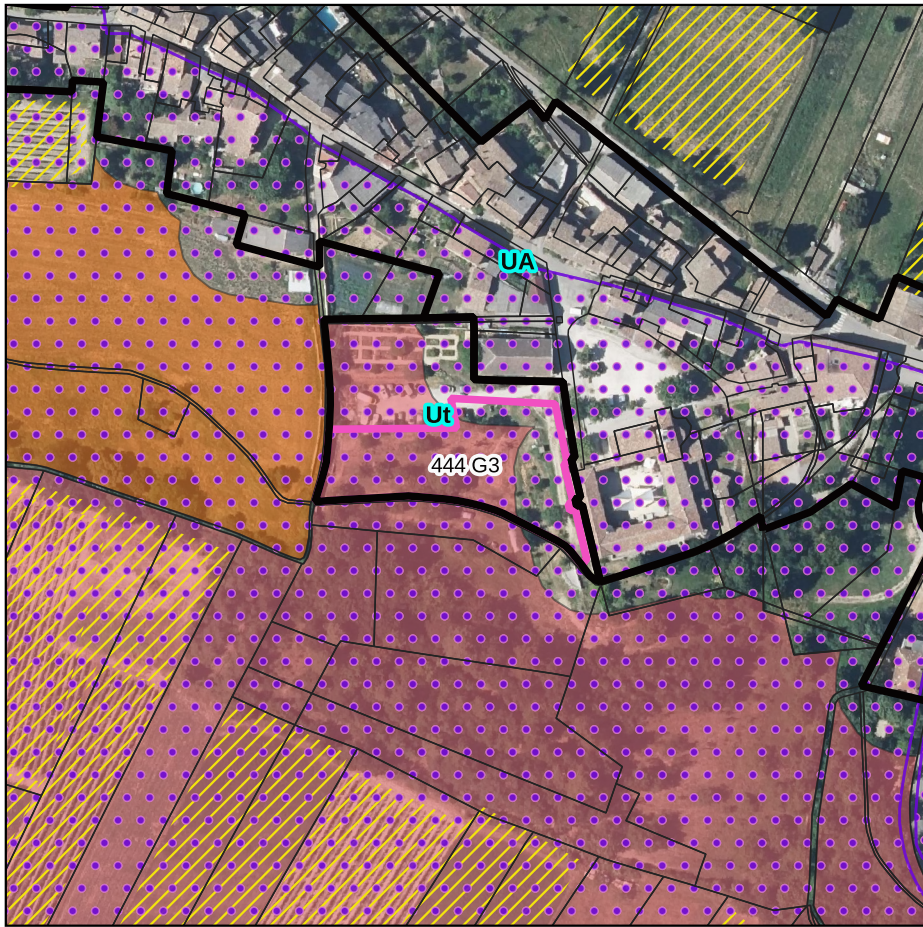
ROMEYER

- AOP Clairette de Die
- Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage
- Terrains déclarés à la PAC 2023

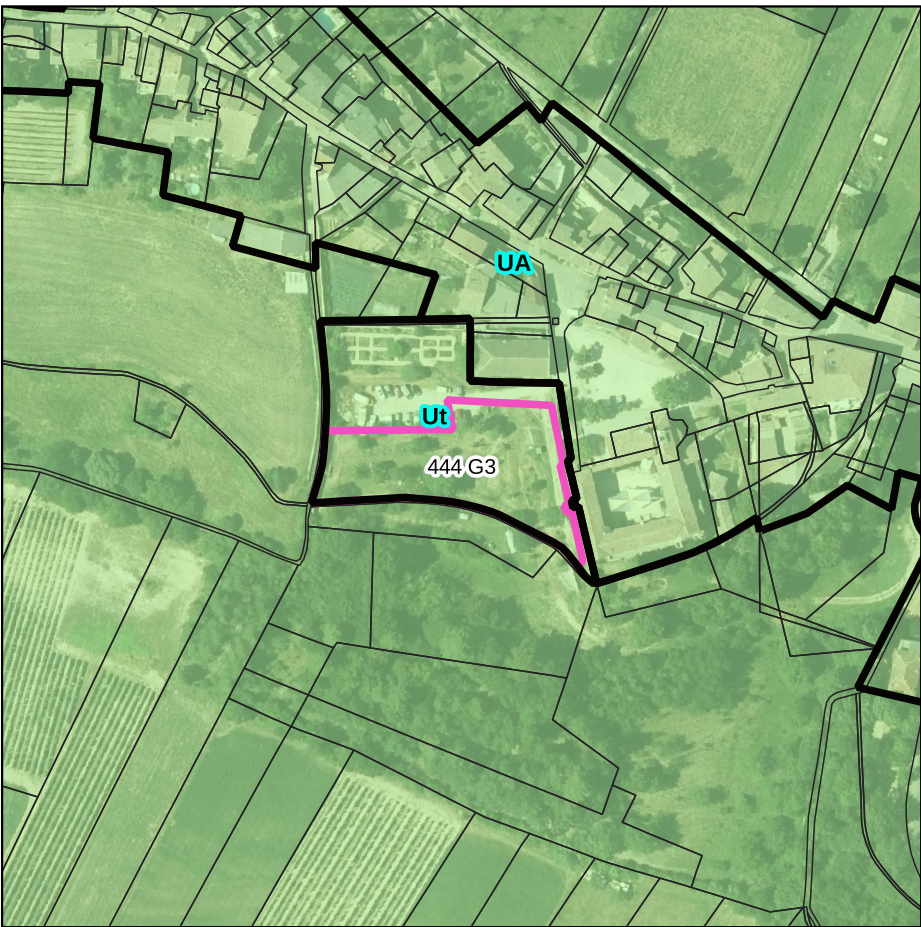
- Zones constructibles
- Bâtiments d'élevage
- NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES
 - ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE
 - ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE
 - ENJEUX MODERES 2 CRITERES
 - ENJEUX FORTS 3 CRITERES
 - ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

- RISQUES NATURELS
 - Aléas inondations
 - Aléas forts
 - Aléas moyens
 - Aléas faibles
 - Avis requis sur l'aléa
 - Chutes de blocs
 - Aléa nul
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Aléa très fort

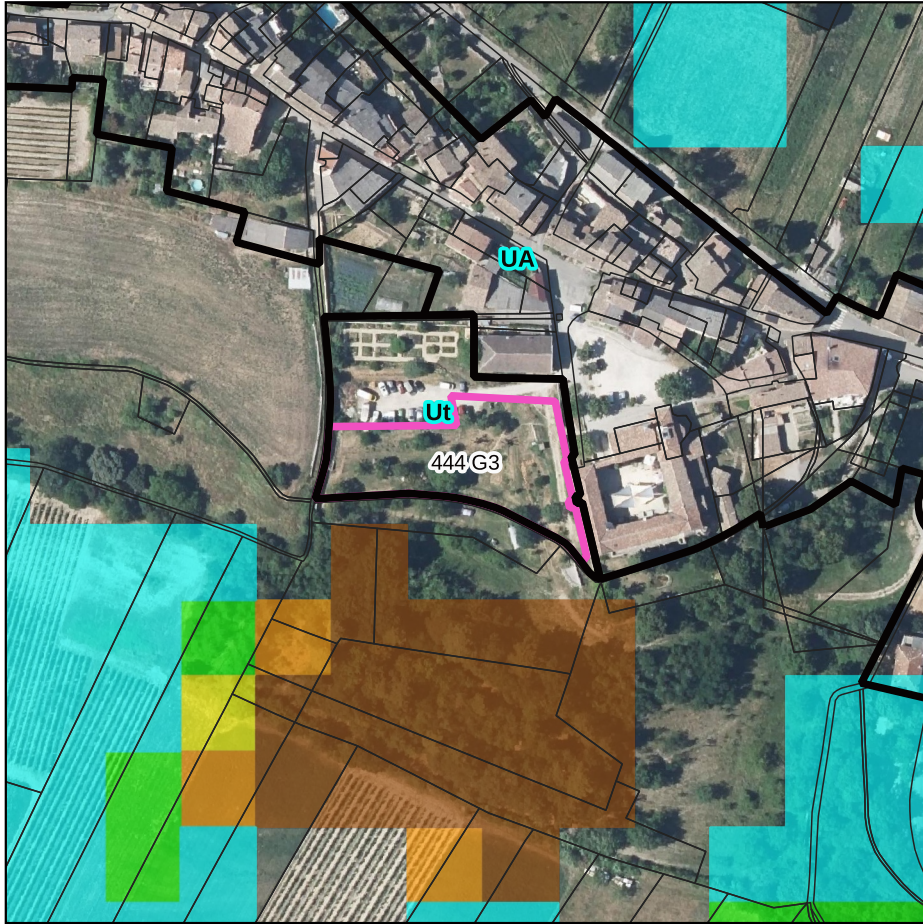
- ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
 - APHN Drome_perimetre_01_2022
 - stations tulipes sauvages
 - Zones humides
 - Natura 2000 ZPS
 - Natura 2000 SIC
 - ZNIEFF 1
 - ZNIEFF 2



Agriculture



Environnement naturel



Risques naturels

Camping existant

Plusieurs campings existants, doivent faire l'objet d'une dérogation pour le classement en zone Ut, y compris lorsque leur emprise n'évolue pas. Ce classement de secteur de zone N indicée à zone urbaine est purement technique et n'a pas d'incidence sur les espaces agricoles et naturels (pas de consommation d'espace notamment) ni sur la capacité d'hébergement touristique.

Il en va de même pour les friches touristiques classée en zone Uth dans leur emprise existante.

444 G3

Surface (m²) : 0.248911

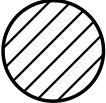
Consommation d'espace naturel et agricole nulle

SAINTE-CROIX

 Zones constructibles

 Bâtiments d'élevage

 AOP Clairette de Die

 Périmètres de 50 m autour des bâtiments d'élevage

 Terrains déclarés à la PAC 2023

NIVEAUX D'ENJEUX AGRICOLES

 ENJEUX TRES FAIBLES 0 CRITERE

 ENJEUX FAIBLES 1 CRITERE

 ENJEUX MODERES 2 CRITERES

 ENJEUX FORTS 3 CRITERES

 ENJEUX TRES FORTS 4 et 5 CRITERES

RISQUES NATURELS

Aléas inondations

 Aléas forts

 Aléas moyens

 Alés faibles

 Avis requis sur l'aléa

Aléa feux de forêt

Aléa nul

 Aléa très faible

 Aléa faible

 Aléa moyen

 Aléa fort

 Aléa très fort

Chutes de blocs





ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

 APHN Drome_perimetre_01_2022

 stations tulipes sauvages

 Zones humides

 Natura 2000 ZPS

 Natura 2000 SIC

 ZNIEFF 1

 ZNIEFF 2



0 25 50 m

